

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles
tenue lundi, le 3 mars 2025 à 19 h 30 au 52, rue Principale - Quartier Saint-Guy**



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

23.1 FRR Local

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 3 février 2025 à 19 h 30
4. Comptes
5. Correspondance
6. Soumission camion 10 roues
7. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement # 225-25 de Gestion contractuelle abrogeant les règlements # 165-20 et # 178-21 (article 10)
8. Demande de dérogation mineure 25-0001 – Rue Bellavance
9. Inspecteur – Démission et recrutement
10. Entente gestionnaire de formation – ÉNPQ
11. Renouvellement Bail non exclusif (BNE)
12. Renouvellement adhésion Association forestière – Arbres
13. Saison patinoire
14. Fête nationale – Mardi le 24 juin 2025
15. Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent
16. Colloque APEQ – Samedi le 26 avril
17. Adoption du tableau de bord 2024 en sécurité incendie
18. Proclamons la promotion de la santé mentale

19. Demande d'appui – Urgence de Pohénégamook
20. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement # 226-25 abrogeant le règlement # 213-24 sur le lavage des embarcations
21. Église de Saint-Guy
22. Projet de Régie en sécurité incendie
23. Affaires nouvelles
Période de questions
24. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

60-25 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 3 FÉVRIER 2025 À 19 H 30**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

61-25 4. **COMPTE DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025
LISTE DES COMPTES -VILLE DE LAC-DES-AIGLES

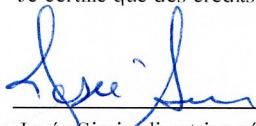
COMPTE INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaire employés + pompiers		49 513.74 \$
Chèque # 17302 à 17345	Chèques de la liste des comptes du 3 février 2025	
Chèque # 17346 Matthieu Roy	Réso 195-24 Entretien de la patinoir 24-25	2 592.00 \$
Chèque # 17347 Matthieu Roy	Réso 55-25 Tounoi Hockey	100.00 \$
Chèque # 17348 Fonds Jeunesse Témiscouata	Demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 24-25	1 143.50 \$
Chèque # 17349 Poste Canada	Achat de 10 rouleaux de timbres (1000)	1 425.69 \$
Chèque # 17350 Emploi solidarité Sociale	Renouvellement certificat de qualification Berthier Beaulieu	133.00 \$
Chèque # 17351-1 6tem TI	O365 Microsoft St-Guy 29-12-24	66.62 \$
Chèque # 17351-2 6tem TI	O365 Microsoft St-Guy 30-01-25	67.01 \$
Chèque # 17352 Sheila Khan	Entretien Chalet	118.08 \$
Accès D Revenu Québec	Avis cotisation St-Guy	262.60 \$
Accès D CNESST	Solde au compte au 12 décembre 2024	65.59 \$
Accès D Revenu Québec	Solde à payer St-Guy	54.49 \$
Accès D Hydro Québec	Tous les comptes du mois de février	1 140.71 \$
Accès D Cogéco	Tous les comptes du mois de février	1 007.08 \$
Accès D Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	5 538.93 \$
Accès D Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	854.60 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Février 2025	1 417.68 \$
Fond d'action	Cotisation de l'employeur 26-01-2025 au 22-02-2025	123.44 \$
Visa		-
Total		16 111.02 \$

COMPTES À PAYER

1	Ass. Directeurs municipaux	Assurance juridique et adhésion	2 153.75 \$
2	Beaulieu Francine	Remb. Café	49.43 \$
3	Belzile Auto Squatec inc.	Essence ordinaire, diesel, huile	667.00 \$
4	Brandt Degelis	Niveleuse	18 862.14 \$
5	Buanderie Commerciale Normand inc.	Service de buanderie, location serviette	107.51 \$
6	Buropro citation	papier lettre entreposé, sous-main Josée Copies mono et couleurs	835.42 \$
7	Caron Yves	Remb. À Yves pour grosse perceuse	195.51 \$
8	Carregour du camion RDL	Camion St-Guy, Western et pièce général + crédit	1 400.29 \$
9	CMP Mayer inc.	Bottes et chaussons pompier	469.09 \$
10	CSE incendie & Sécurité inc.	Lampe tête pivotante, frontier portable pompier	860.43 \$
11	DHC Avocats	Partage actif et mrc	1 164.47 \$
12	Étienne April inc. (snap on)	Gun grease outils	1 056.62 \$
13	Ferti-Conseil enr.	Sablère et recyclage des boues municipales	5 727.69 \$
14	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
15	H2LAB inc.	Eau potable et eaux usées	350.96 \$
16	Harnois énergies.inc	Diesel Mazout St-Guy - LDA	13 203.71 \$
17	Imprimerie publicom	Enveloppes #10 fenêtre en couleur	431.16 \$
18	Mathieu Levesque	Réso 306-20 Bottes de travail	293.18 \$
19	Macpek inc.	Pièce camion St-Guy	220.69 \$
20	Squatec	Boulon pour souffleur	27.89 \$
21	Les matériaux du Lac	Outils garage St-Guy, Outils acc. Loisirs, Chalet, Salle etc....	466.88 \$
22	Mecanique Francis Bouchard inc.	Pièce batterie Pickup, Alternateur western	297.73 \$
23	Mécanique JL 2017 inc.	Fuite d'air camion pompier 445	109.02 \$
24	Office municipal d'habitation 2854	Fact. Mun. 10% PSI, 2025	458.40 \$
25	Ouellet Régis	Ménage pavillon apres Drag	200.00 \$
26	Pelletier, couillard & ass.	Rue du Vallon logement MRC	2 983.43 \$
27	Petroles JMB	Diesel, fournaise mazout ...St-Guy - LDA	16 301.38 \$
28	Pièces d'autos Trois-Pistole	Antenne radio St-Guy	94.89 \$
29	Pièces d'auto Select	Réparation machineries, entretien camion, Switch, filtre à air etc....	632.40 \$
30	Pièces d'auto Rimouski	Loader et tracteur trottoir, net. Carburant pickup etc...	346.98 \$
31	PG Solutions inc.	Gestion projet fusion	5 233.09 \$
32	Keven Proulx	Panneau fabrication maison pompier maquette	68.88 \$
33	Purolator inc.	Analyse d'eau et égout	17.26 \$
34	Real Huot inc.	Sation eau potable	29.09 \$
35	Receveur general du Canada	9 licences radio	454.50 \$
36	Régie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 2/12	9 112.27 \$
37	Robitaille équipement inc.	Lame mobile St-Guy	1 048.57 \$
38	Roy Matthieu	Remb. Essence souffleuse loisirs	35.00 \$
39	Service agro mecanique inc.	20L huile pour loader St-Guy	335.71 \$
40	Services sanitaires A. Deschênes inc.	Collecte conteneur St-Guy	255.82 \$
41	Servitech inc.	Honoraires prof. Rôles d'évaluation	10 208.31 \$
42	Unite regionale de loisir et de sport bsl	Adhésion 25-26	120.00 \$
43	Wurth Canada LTD	Outils garage, cliquet à tête	874.53 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			97 773.08 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Josée Sirois, directrice générale

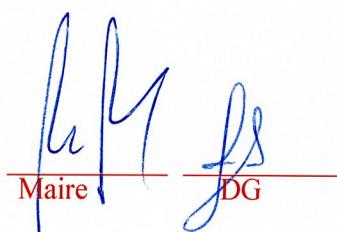
5. CORRESPONDANCE

1. Reçu courriel du MAMH, nous informant que suite à l'analyse de notre réclamation finale pour le projet de l'Abri à sel, un montant de 370 533 \$ nous sera versé. Chèque reçu et encaissé le 20 février. Ce montant servira à acquitter l'emprunt temporaire qui avait été fait pour ce projet.
2. L'OBV nous informe qu'une nouvelle espèce exotique envahissante a été identifiée, il s'agit du POTAMOT CRÉPU.
3. Lettre de l'Association de l'ensemencement du Lac remerciant toute la population pour la solidarité et le soutien apporté durant le tournoi de pêche de janvier 2025. Grâce à vos encouragements 1894 inscriptions ont été prises et 230 cartes vendues. Merci à tous les généreux et nombreux commanditaires, nos bénévoles, c'est grâce à vous si cette activité peut encore se dérouler.

6. SOUMISSION CAMION 10 ROUES

Sujet remis.

6342



Maire DG

7. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 225-25 DE GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 165-20 ET # 178-21 (ARTICLE 10)**

AVIS DE MOTION

Monsieur Michel Dubé, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 225-25 de gestion contractuelle abrogeant les règlements # 165-20 et # 178-21 (article 10).

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 225-25 a pour but d'abroger les règlements sur la gestion contractuelle.

62-25

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 225-25 DE GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 165-20 ET # 178-21 (ARTICLE 10.)

ATTENDU QUE les règlements de gestion contractuelle des anciennes municipalités doivent être abrogés à la suite de l'adoption du Projet de loi 57 - Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal - (entre autres les règlements # 165-20 et # 178-21, ...;

ATTENDU QUE la Ville souhaite par ailleurs, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 573.3.1.2 LCV, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense, d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV);

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du PROJET de règlement # 225-25 ont été faits à la séance du 3 mars 2025;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 LCV, et la délégation de certains pouvoirs (notamment le pouvoir de dépenser) à certains fonctionnaires et employés de la Ville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Michel Dubé

Et résolu unanimement que le PROJET de règlement # 225-25 soit adopté, comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie. Seuls les articles 9 k) et 10.1 ont été modifiés.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

63-25 8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-0001 – RUE BELLAVANCE**

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 25-0001 - Bellavance

Demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Lac-des-Aigles – pour le quartier Saint-Guy, afin de lotir un nouveau chemin public qui rendra certains bâtiments appartenant à la Ville dérogatoires par rapport à leurs marges de recul avant. Ainsi, la marge de recul avant minimale prescrite dans le périmètre urbain est de 6 m mais le lotissement de la rue portera la marge de recul avant minimale du garage municipal à 4,05 m, celle de l'église à 2,59 m et celle de la remise à 1,46 m. La dérogation mineure permettra de rendre conforme ces trois bâtiments à la suite du lotissement de la nouvelle rue.

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié le dossier et soumettent un avis favorable à la demande ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure 25-0001 et accorde la dérogation, soit de rendre conforme ces trois bâtiments, garage, église et remise à la suite du lotissement de la nouvelle rue.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **INSPECTEUR – DÉMISSION ET RECRUTEMENT**

64-25 9.1 **INSPECTEUR - DÉMISSION**

Notre inspecteur M. Julien Colpron-Tremblay à notre emploi depuis le 11 janvier 2018, nous a remis sa démission. Il commencera un nouveau défi, à compter de lundi, le 10 mars.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles remercie M. Julien Colpron-Tremblay pour ses 7 années de travail au sein de la municipalité et lui souhaite tout le succès possible dans sa nouvelle orientation.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

65-25 9.2 **INSPECTEUR – RECRUTEMENT**

Un appel d'offre a été fait par Serge Tanguay, suite à l'annonce de la démission de notre inspecteur, demande faite par le maire pour recruter un inspecteur qui sera partagé entre les municipalités de LDA, Squatec et Biencourt.

Contrat de 2 900 \$ partagé entre les 3 municipalités. Reçu facture de 70 % du montant total soit de 2 030 \$.

Cette facture sera partagée en 3.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles acquitte la facture # 119 à M. Serge Tanguay au montant de 2 030 \$ et facture Biencourt et Squatec au montant de 676.67 \$ respectivement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

66-25 **10. ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION – ÉNPQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Aigles a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Municipalité de Lac-des-Aigles arrive à échéance;

Il est proposé par le conseiller monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles :

- AUTORISE la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 au coût de 1 108.30 \$ + taxes = 1 274.27;
- AUTORISE Madame Josée Sirois, directrice générale à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Ville de Lac-des-Aigles ainsi que Madame Francine Beaulieu, gestionnaire de formation;
- Que la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

67-25 **11. RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour la carrière pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et en acquitte les frais de 354 \$ (en 2025) à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise M. Yves Caron à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

68-25 **12. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES**

En 2024 : 80 \$ pour l'adhésion payé dans la liste des factures du mois.

Aucune essence spécifiée pour 2025 ; on demande la quantité de feuillus et de conifères. J'ai commandé 500 arbres de chaque, soit 500 feuillus et 500 conifères. FB

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2025 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 80 \$.

Que la Ville de Lac-des-Aigles commande 1 000 arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne soit 500 feuillus et 500 conifères.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

69-25 **13. SAISON PATINOIRE**

En 2025 : FIN dimanche le 9 mars.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles effectue le dernier paiement au contrat de Matthieu Roy pour la saison 2024-2025 patinoire et le remercie pour son travail.

Qu'elle accepte sa demande de 250 \$ pour l'activité de disco-patin (à moins qu'elle ne soit annulée cause de pluie).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. FÊTE NATIONALE – MARDI LE 24 JUIN 2025

En 2025 comme c'est un mardi, on pourrait fêter le samedi le 21 juin, Hot-dog,... feux d'artifice, ...

Sujet remis à la prochaine réunion du mois d'avril.

70-25 **15. JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE FEUX DE FORÊT AU BAS-SAINT-LAURENT – 12 AVRIL 2025**

Invitation à la journée de sensibilisation à Témiscouata-sur-le-Lac, samedi le 12 avril 2025.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'inscription de 2 pompiers et aussi d'en acquitter les frais de repas, collations, .. au coût de 40 \$ / participant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

71-25 **16. COLLOQUE APEQ – 26 AVRIL 2025**

Le colloque de l'APEQ aura lieu le 26 avril au coût de 135 \$ par membre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte d'inscrire, le nombre de pompiers que le directeur du service incendie M. Jonathan Leblanc-Breault déterminera, à ce colloque et à en défrayer le coût de 135 \$ chacun + les frais de déplacement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-25 **17. ADOPTION DU TABLEAU DE BORD 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lac-des-Aigles ont pris connaissance du rapport annuel 2024 en sécurité incendie appelé « tableau de bord de gestion », conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le tableau de bord de gestion du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de Lac-des-Aigles pour l'année 2024 tel que préparé par le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles, M. Jonathan Leblanc-Breault.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

73-25 **18. PROCLAMONS LA JOURNÉE DE LA SANTÉ MENTALE**

Chapitre J-1.01.1

Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que la santé mentale, c'est-à-dire l'état de bien-être psychologique et émotionnel d'une personne, est une composante essentielle de la vie et de l'état de santé en général;

CONSIDÉRANT qu'il existe une méconnaissance des différences entre la santé mentale et la maladie mentale;

CONSIDÉRANT que la santé mentale positive ne se limite pas à l'absence de maladie mentale et que lorsqu'elle est affaiblie, elle peut entraîner des troubles d'ordre physique ou psychologique;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître ou à maintenir le bien-être personnel et collectif, à favoriser la résilience ainsi qu'à prévenir l'émergence de problèmes de santé mentale, de problèmes de santé physique et de problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale reconnaît le rôle que l'État doit jouer dans la promotion de la santé mentale positive ainsi que la volonté des Québécoises et des Québécois d'assurer le progrès en cette matière pour toutes les personnes formant la société québécoise;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive confère à tous, que ce soit à titre individuel ou collectif, le devoir d'apporter à la société québécoise une contribution particulière en santé mentale;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé estime qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, date de l'entrée en vigueur de la déclaration d'urgence sanitaire due à la pandémie de la COVID-19, constitue un moment charnière dans la pensée collective québécoise et un point tournant dans la conscientisation à l'importance de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer une Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive afin de promouvoir, d'accroître et de maintenir le bien-être personnel et collectif des générations à venir;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :



1. Le 13 mars est proclamé Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa Ville à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

74-25

19. DEMANDE D'APPUI – URGENCE DE POHÉNÉGAMOOK

APPUI – DEMANDE DU MAINTIEN DES SERVICES D'URGENCE DU CLSC DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologistes médicaux;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés

6347


Maire


DG

et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional;

CONSIDÉRANT QUE la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE la Ville de Lac-des-Aigles appuie la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles réaffirme l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

info@pohénégamook.net : 1309 rue Principale, Pohenegamook QUEBEC G0L 1J0 · (418) 863-7722

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 226-25 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 213-24 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

AVIS DE MOTION

Monsieur Simon Bois, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 226-25 sur le lavage des embarcations ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 213-24.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 225-25 concerne le lavage des embarcations ET LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 213-24.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 226-25 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 213-24

Chaque membre du conseil en a reçu une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement # 226-25 sur le lavage des embarcations ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) abrogeant le règlement # 213-24 sur le lavage des embarcations, comme s'il était tout au long transcrit (14 pages)

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. **ÉGLISE DE SAINT-GUY**

Information.

22. **PROJET DE RÉGIE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Une rencontre a eu lieu à Squatec, lundi soir le 25 février sur ce projet.

Information.

23. **AFFAIRES NOUVELLES**

76-25

23.1 FRR LOCAL

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte qu'une demande soit faite au FRR local au montant de 6 555 \$ pour le Projet de la Maison sur le Lac, présenté par l'OBNL « Les habitations économiques de Lac-des-Aigles ».

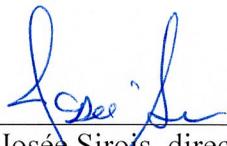
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 61-25, 66-25, 67-25, 68-25, 69-25, 70-25 et 71-25.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

77-25

24. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

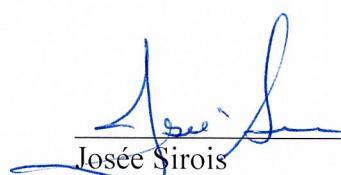
À 20 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale

=====